



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

**Arrêté n° 2018/ 011 /PREF/SG/SRAG du 16 février 2018
modifiant l'arrêté n°2015/157 PREF/SG/SRAG du 15/12/2015 portant renouvellement
de la composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy**

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le code de la sécurité intérieure livre II, Titre V ;

VU le décret n°2009-650 du 9 juin 2009 modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation administrative des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES ;

VU le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de Madame Régine PAM en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté n°2015/157 PREF/SG/SRAG du 15/12/2015 portant renouvellement de la composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy ;

VU l'arrêté 971-2017-11-20-005/SG/SCI du 20 novembre 2017 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU la délibération du 26 mai 2017 du conseil territorial de Saint-Barthélemy ;

VU le courrier du 13 décembre 2017 du premier président de la cour d'appel de Basse-Terre ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

A R R E T E

Article 1 :

La composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy est modifiée comme suit :

Présidente titulaire :

Madame Pascale BELIN, Vice Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal d'Instance de Saint-Martin

Présidente suppléant :

Madame Catherine LEULY-JONCART, Vice Présidente de la chambre détachée au Tribunal d'Instance de Saint-Martin

Membres titulaires :

- Monsieur Bruno MAGRAS, Président du conseil territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy
- Monsieur Mathias DUSSAULE désigné par la CEM

Membres suppléants :

- Monsieur Romaric MAGRAS, conseiller territorial
- Monsieur Franck MATHEVET désigné par la CEM

Personnalité qualifiée désignée par le Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

- Monsieur Jean-Marie THEVENET, retraité de la gendarmerie (titulaire)
- Monsieur Serge GENOVESE, retraité de la police nationale (suppléant)

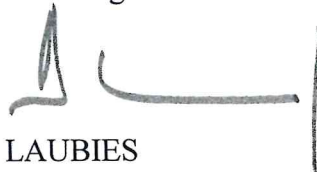
Article 2 :

La durée du mandat des membres désignés arrive à l'échéance prévue dans l'arrêté modifié soit le 14 décembre 2018.

Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Pour le représentant de l'État dans les collectivités de
Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et par délégation,
La préfète déléguée



Anne LAUBIES